

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2008

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLESEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. OUAZANA

**Membres excusés** : Mme TENENBAUM (pouvoir M. REBSAMEN) - M. IZIMER (pouvoir Mlle MASLOUHI) - M. BEKHTAOUI - M. AYACHE (pouvoir M. DUGOURD) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. OUAZANA)

**Membres absents** :

## OBJET DE LA DELIBERATION

**Fourniture, installation et maintenance d'une solution informatique de type « portail d'entreprise » couplé à une gestion documentaire - Dialogue compétitif - Conclusion et signature du marché**

Monsieur Mekhantar, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Depuis trois ans, la Ville a engagé une vaste démarche de rénovation de son système d'information.

Au-delà de la nécessaire mise à jour des infrastructures et des technologies, l'objectif est de repenser en profondeur la logique de fonctionnement pour mettre l'utilisateur, l'agent et le citoyen, au centre des préoccupations. Il s'agit de créer les solutions transversales permettant de faire apparaître le système d'information comme un ensemble homogène de services cohérents et « inter-opérants ».

Pour atteindre ce but, la stratégie est de mettre en place une technologie de portail d'entreprise, couplé à un outil de gestion documentaire. Une telle solution permettrait d'agréger, à travers une interface unique et en tenant compte du profil de l'utilisateur, les différentes ressources du système d'information : documents, applications et données.

Une fois réalisé, le portail viendrait se substituer à l'Intranet actuel pour devenir le véritable bureau virtuel de l'agent à partir duquel se ferait l'interaction avec les principaux outils : documents bureautiques, messagerie et agenda, applications « métiers » etc. Un tel dispositif améliorerait notablement le fonctionnement interne avec des bénéfices rapides : éviter la duplication des données, favoriser le partage et la circulation de l'information, faciliter la coopération entre les services et l'organisation en « mode projets ».

Par ailleurs, la même technologie permettrait également de constituer une plate-forme de services « Web » accessibles en ligne pour le citoyen. Cette dernière existerait indépendamment du site « Web » institutionnel [www.dijon.fr](http://www.dijon.fr) et serait appelée à devenir le point d'entrée unique vers les services en ligne présentés par la Ville, par exemple :

- abonnement à la bibliothèque,
- billetterie de l'opéra,
- abonnement à la restauration scolaire,

- paiement en ligne,
- demande de pièce d'identité, etc.

L'objet du présent rapport est d'autoriser la consultation relative à la réalisation et la maintenance d'une telle solution de portail d'entreprise et de gestion documentaire.

Afin d'opérer dans un cadre d'ensemble maîtrisé tout en tirant parti des innovations technologiques du domaine, il est proposé d'utiliser la procédure du dialogue compétitif, conformément aux articles 36 et 67 du code des marchés publics.

Un maximum de sept candidats serait retenu et le dialogue serait instruit avec chacun d'entre eux.

Les candidats sélectionnés seraient ainsi reçus afin d'échanger sur les thèmes suivants :

- présentation commerciale de la société,
- analyse technique des solutions potentielles et intégration avec le système d'information existant,
- capacité fonctionnelle et perspective d'évolution.

Les prestations à réaliser feraient l'objet d'un marché à bons de commande, valable un an et reconductible trois fois, pour la fourniture, la mise en service et la maintenance du dispositif global.

Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimé à 400 000 € TTC.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1. décider en application des articles 36 et 37 du code des marchés publics - dialogue compétitif - la passation, par la Ville, d'un marché à bons de commande pour la fourniture, l'installation et la maintenance d'une solution informatique de type « portail d'entreprise » couplé à une gestion documentaire ;
2. m'autoriser à signer le marché correspondant ainsi que tous actes à intervenir pour son exécution ;
3. m'autoriser, en cas de dialogue compétitif infructueux, à procéder à l'engagement soit d'un nouveau dialogue compétitif soit d'un nouvel appel d'offres ou, si les conditions initiales du marché ne sont pas substantiellement modifiées, à la passation d'un marché négocié dans les conditions prévues à l'article 35 II 3 du code des marchés publics ;
4. dire que le financement sera assuré sur les crédits ouverts au budget de la Ville.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

**PUBLIÉ LE 8/10/08**

**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
Déposé le :

**- 7 OCT. 2008**



Alain MILLOT